

Saclay Citoyen
Groupe d'actions juridiques
citoyen et associatif
du plateau de Saclay et des vallées

Jouy en Josas, le 10 février 2017

Lettre ouverte à

Monsieur le Premier ministre

Objet : Demande de moratoire concernant le projet de pôle scientifique et technologique Paris-Saclay.

La création du pôle scientifique et technologique Paris-Saclay a été inscrite dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris. Présentée comme un projet à vocation scientifique, l'opération change d'intitulé au fil du temps devenant campus-cluster, cluster cité, campus urbain et même « super-cluster métropolitain ; en réalité c'est une ville nouvelle qui se profile sur la frange sud du plateau, avec une population de l'ordre de 35 000 habitants (quand le village de Saclay lui-même compte à peine 3500 habitants !).

Aucun débat public n'a été organisé par le maître d'ouvrage sur le projet global d'aménagement du plateau de Saclay, alors que son coût dépasse très largement les seuils prévus par les textes en vigueur, qui imposent une saisine de la Commission Nationale du débat public (CNDP). Ainsi le maître d'ouvrage s'est exonéré de la double nécessité de porter au débat l'opportunité du projet de cluster et de présenter plusieurs options d'aménagement. Sur conseil de la CNDP, vingt-sept associations ont saisi les ministres concernés afin que soit organisé un débat public sur le devenir du plateau de Saclay. A ce jour, ces courriers sont restés sans réponse.

Les habitants et associations sont mobilisés de longue date pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels du plateau de Saclay et ont élaboré des projets alternatifs à l'urbanisation massive qui va de pair avec le cluster. D'autant que si l'on observe les tendances mondiales, cette opération de concentration de la recherche et des universités au milieu des champs est aujourd'hui dépassée, et ses répercussions économiques et scientifiques sont improbables, voire contre-productives, au regard des déséquilibres résultant de l'hyper-concentration d'habitants et d'activités en Île-de-France.

Preuve concrète de la non pertinence de ce projet, les divergences d'intérêt entre grandes écoles et universités éclatent au grand jour et une scission semble inévitable. Le récent rapport de la Cour des comptes, dressant un tableau très sombre de l'avenir de Paris-Saclay, confirme clairement notre analyse.

Aussi les associations du plateau ont poursuivi leurs actions de terrain informant les habitants sur les conséquences du gigantisme de ce projet d'aménagement destructeur de terres agricoles parmi les plus fertiles d'Europe et qui met en péril l'équilibre économique de l'activité agricole, projet en décalage flagrant avec les enjeux environnementaux de notre époque et qui grève les finances publiques.

Les associations du plateau de Saclay ont noté d'importantes irrégularités juridiques dans la mise en place des opérations d'aménagement du plateau de Saclay et ont donc engagé des recours :

- Recours en date du 27 janvier 2016, en excès de pouvoir contre l'arrêté n°2015/SP2/BAIE/030 du 29 juillet 2015, déclarant d'utilité publique l'aménagement du secteur de Corbeville sur le territoire des communes d'Orsay et de Saclay.
- Recours en date du 10 novembre 2016, requête en annulation de l'arrêté n° 2016-PREF-DCRL/BEPAFI/SSAF-305 du 11 mai 2016, portant prorogation de la validité de la déclaration d'utilité publique relative à la requalification de la RD 36 en une infrastructure multimodale (prononcée par arrêté n°2011-PREF-DCRL/BEPAFI/SSA/271 du 14 juin).

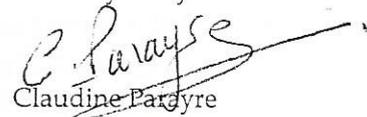
Simultanément, la Commission des pétitions du Parlement européen a été saisie : onze associations, dont France Nature Environnement, ont adressé le 20 juillet 2016 une pétition au Parlement européen, au motif que huit directives européennes et une Convention européenne ne sont pas respectées par les autorités compétentes dans le projet d'aménagement du plateau de Saclay. Cette pétition a été jugée recevable par la Commission des pétitions.

En conséquence, le groupe d'actions juridiques Saclay Citoyen vous demande, Monsieur le Premier ministre, de suspendre les opérations d'aménagement effectuées dans le cadre du cluster Paris-Saclay tant que les actions juridiques engagées aux plans français et européen sont en cours. Une pétition demandant un moratoire sur les opérations d'aménagement vient d'être lancée ; elle a déjà recueilli plus de 5000 signatures en peu de temps tant il apparaît de bon sens qu'on ne continue pas un projet qui risque d'être arrêté sur le plan juridique.

Certains que vous comprendrez la nécessité d'attendre les décisions de justice à venir, nous vous demandons de prononcer un moratoire sur les opérations d'aménagement du plateau de Saclay.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre considération citoyenne.

Pour le collectif Saclay Citoyen


Claudine Parayre

Personne à contacter : Claudine Parayre, 41 rue Kurzenne, 78 350 Jouy en Josas

Tél : 06 86 23 45 41 - Courriel : claudineparayre@orange.fr – saclaycitoyen@gmail.com

Copie pour information

Madame Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat.

Madame Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Madame Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'habitat durable.

Monsieur Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.